

# Solidarité agricole

Décembre 2013 vol. 26, n° 6

UPA FÉDÉRATION DE  
L'UPA-ESTRIE

## ÉDITORIAL



Bonjour Productrices,  
Producteurs,

Les échanges vécus ce dernier mois avec les leaders paysans du Sénégal et du Burkina Faso en visite en Estrie nous rappellent que si nos systèmes de mises en marché

collectives sont efficaces, c'est qu'ils sont appuyés par une loi. L'obligation pour la totalité d'une production donnée de respecter des règles suivies par tous renforce la capacité d'obtenir de meilleurs prix.

En l'absence d'obligation, certains individus ou entreprises ne respectent pas les règles, mais retirent quand même les bénéfices du regroupement. C'est ce qui se produit dans plusieurs pays, dont ceux d'où proviennent nos frères et sœurs de terre sénégalais et burkinabés. Nous ne sommes pas meilleurs ou plus solidaires; nous sommes toutefois mieux encadrés. Nous nous sommes donné des pouvoirs bien reconnus par des lois; dont la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, obligeant tout le monde à respecter les règles. Ça ne fait pas l'affaire de tous. De surcroît, dans un monde de plus en plus individualiste, où l'on conteste souvent les gains obtenus solidairement au détriment des gains personnels potentiels de quelques-uns. Mais le cas agricole est-il unique?

Je ne crois pas. Tout citoyen qui vit en société doit respecter plusieurs règles : de l'obligation de s'attacher en auto à l'interdiction de fumer dans des lieux publics, en passant par la publicité pour nous inciter à faire de l'exercice, à boire avec modération, à acheter des billets de loterie juste assez pour ne pas devenir dépendants au jeu. On nous oblige même à équiper notre auto de pneus d'hiver. Pourquoi a-t-on besoin de tant de règles pour se protéger contre soi-même? L'humain est-il encore l'animal le plus intelligent de la planète? Si on en est là, c'est que dans l'évolution des sociétés, il a fallu mettre des règles pour s'affranchir de la loi de la jungle.

Dans les régions frontalières, certains consommateurs font le trajet chaque semaine pour acheter de l'essence et un peu d'épicerie afin d'économiser quelques dollars. Dans le souci de les protéger contre eux-mêmes, devrait-on interdire ou limiter leurs achats? L'achat régulier de biens de consommation courants hors frontières donne un dur coup à l'économie régionale et même nationale. Acheter ses cigarettes aux États-Unis et faire soigner gratuitement son cancer au Québec : est-ce acceptable? Quel paradoxe!

Nous avons besoin de règles et de contraintes pour améliorer le fonctionnement d'une société, même si tout le monde pense toujours qu'il y en a trop. Ah! Si chaque consommateur devenait un citoyen responsable, le problème de l'achat local serait derrière nous. Ce rêve relève-t-il vraiment de l'utopie?

Je nous souhaite un très joyeux temps des fêtes et, pour 2014, de la santé ainsi que de belles réussites communes et partageables.

François Bourassa, président

### SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la Fédération de l'UPA-Estrie  
4300, boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6  
819 346-8905 (fabrication syndicale)  
Sans frais 1 855 741-8905  
[www.estrie.upa.qc.ca](http://www.estrie.upa.qc.ca)

Distribution : fermes familiales de l'Estrie  
Tirage : 2 700 exemplaires  
Dépôt légal : ISSN 1488-4372  
Envois poste-publication no de convention : 40026310

### ESPACES PUBLICITAIRES

Abonnements : 2 600 entreprises agricoles

### ANNONCER VOS ACTIVITÉS

Valéry Martin 819 346-8905

[vmartin@upa.qc.ca](mailto:vmartin@upa.qc.ca)

Date de tombée : 24 janvier 2014

Date de parution : 13 février 2014

### Dans ce numéro :

Viens marcher ma terre.....	3
23 <sup>e</sup> colloque en gestion.....	5
Guide de sécurité du transport (SAAQ).....	7
Colloque sur la forêt estrienne.....	10
Créateurs de saveurs.....	12

# Bienvenue aux nouveaux membres\*

#	Entreprises	Membres	Production	Syndicat local
1.		David Lafond	Sapins de Noël et Cultures commerciales	Coaticook
2.		Martin Morin	Bovine	Coaticook
3.		Alain Raiche	Ovine	Des Sources
4.	9127-4340 Québec inc.	Denis Bastien	Acéricole	Haut-Saint-François
5.		Mario et Rémi Vaillancourt et Johanne Maheux	Cultures commerciales	Memphrémagog
6.	Vallée Melbourne SENC	Annie Beauchemin, Louise Leduc, Pierre Lanctôt et Jean Leduc	Cultures commerciales	Val-Saint-François et Sherbrooke

\* Un nouveau membre est un producteur ayant signé volontairement son bulletin d'adhésion.

## La force d'un réseau, pour réduire vos impôts !

Consultez les experts du Service de comptabilité et de fiscalité (SCF) de l'UPA-Estrie

*Nous sommes là pour répondre à vos besoins*

- Choix de structure juridique (cie, senc, etc.)
- Fiscalité forestière et remboursement de taxe
- Service de paye pour les producteurs
- Tenue de livre et comptabilité mensuelle
- Vente ou achat de ferme
- Planification fiscale
- Transfert de ferme
- Préparation des résultats
- Déclarations d'impôt
- Déclarations de TPS / TVQ
- Programme Agri-investissement
- Programme Agri-stabilité
- Programme Agri-Québec

*Le SCF est le seul bureau de comptabilité et de fiscalité agricole à but non lucratif.*

*Nos tarifs sont des plus compétitifs et tous les surplus sont réinvestis en services aux producteurs agricoles.*

**Des spécialistes en agriculture, des partenaires pour vos affaires**



Pour nous joindre à la Fédération de l'UPA-Estrie composez **819 346-8905, poste 139**

4300, boul. Bourque - Sherbrooke  
Québec - J1N 2A6



## Journées acéricoles 2014

Les prochaines journées acéricoles de l'Estrie auront lieu :

**le mardi 14 janvier à Sherbrooke à l'Hôtellerie Le Boulevard et**

**le samedi 18 janvier à Lac-Mégantic à la Polyvalente Montignac.**

En plus des conférences, vous pourrez visiter un salon d'exposants regroupant plusieurs entreprises acéricoles et forestières.

Coût :

préinscription : 25 \$ par personne  
à l'entrée : 35 \$ par personne

Pour information et inscription, veuillez téléphoner au 819 583-0780 ou sans frais au 1 888 583-0780, poste 21.

Afin d'aider les organisateurs, vous seriez bien aimable de vous inscrire avant le 3 janvier.



*Des rencontres entre frères et sœurs de terre*

## **L'Estrie est l'hôte du stage Viens marcher ma terre**

*Valéry Martin, conseillère aux communications et Hélène Jolette, coordonnatrice à UPA DI*

« C'est dommage que l'on ne puisse pas en accueillir plus souvent. Je suis vraiment agréablement surprise de la facilité avec laquelle j'ai échangé avec Félicité. » Ces propos sont ceux de Marie-Thérèse Bonnichon de Magog. Elle a accueilli, sur sa ferme d'élevage de bœufs highland, de porcs, de chèvres boers, de dindes sauvages et de pintades Félicité Zoumbara, productrice d'hibiscus biologique et de haricots blancs, du Burkina Faso. Félicité est membre d'une organisation paysanne appuyée par UPA Développement international (UPA DI) depuis 20 ans. Marie-Thérèse est propriétaire de l'une des sept fermes de l'Estrie qui a répondu à l'invitation lancée par la Fédération de l'UPA-Estrie pour accueillir des leaders paysans de l'Afrique de l'Ouest.

Tout comme six autres leaders paysans, Félicité a été mandatée par son organisation paysanne pour participer à un stage organisé par UPA DI pour ensuite partager avec son organisation ce qu'elle a trouvé inspirant. Cette année ce stage d'un mois portait principalement sur la relève agricole et bien sûr bien d'autres sujets qui passionnent ces frères et sœurs de terre.

Durant leur séjour à la ferme d'une semaine, certains d'entre eux ont participé à un colloque sur l'importance économique de la forêt. Particulièrement intéressant pour Laurent Domboué de la même organisation paysanne que Félicité, car son organisation met en œuvre avec l'appui d'UPA DI le projet Résilience climatique dans la Boucle du Mouhoun. Ce projet vise à lutter contre les changements climatiques par, entre autres, la plantation d'arbres. Laurent, qui est trésorier général de son Union, a séjourné à la ferme laitière et acéricole de François Bourassa, située à Valcourt.



Lynne Martel-Bégin, membre du conseil exécutif de la Fédération de l'UPA-Estrie a aussi prêté main-forte dans l'accompagnement des leaders paysans durant leur stage dans la région. On la voit ici en train de leur expliquer ce que la fédération a développé comme mesure pour protéger l'eau des puits en zone agricole.

Avant de rentrer dans leur pays, la délégation a aussi participé au congrès général de l'UPA. Cette année un petit-déjeuner DigniTerre y était organisé pour la première fois. Les fonds amassés par la campagne DigniTerre donnent davantage de moyens à UPA DI pour appuyer des organisations paysannes des pays du Sud. L'une d'entre elles, Faso Jigi du Mali qui fait la commercialisation collective de céréales, a d'ailleurs reçu l'an dernier le prix de la meilleure organisation paysanne en Afrique!

Pour appuyer DigniTerre <https://mercidedonner.leger.org/digniterre> ou 1 877 288-7383.

L'expérience a été appréciée tant par les Québécois que par les Africains. Les souvenirs de ces échanges d'expériences resteront gravés dans les mémoires et les cœurs bien longtemps. Un MERCI chaleureux à la ferme André Audet, la ferme Au pied levé, la ferme Bouffard et cie, la ferme Bourassa F et C, la ferme Magolait, la ferme M. Grenier et fils et la ferme Péroio. Merci aussi à Lynne Martel-Bégin ainsi qu'aux employés de la Fédération de l'UPA-Estrie pour leur soutien organisationnel.

# Ateliers de perfectionnement 2013 – 2014

Un minimum de participants est requis pour démarrer les formations.

**Inscrivez-vous rapidement sur notre tout nouveau site [www.formationagricole.ca](http://www.formationagricole.ca) ou par téléphone.**

Les dates et les lieux vous seront confirmés par la suite.



	Titre de la formation	Heures	Formateur	Lieu	Date	Coût
	<b>ACÉRICULTURE ET FORESTIERIE</b>					
	Coupe d'arbres difficile	6	Éric Quirion	Coaticook	Janvier	48,29 \$
Nouveau	Culture de champignons agroforestiers			Détails à venir		
	Installation de la tubulure			Détails à venir		
	L'osmose			Détails à venir		
	Entaillage			Détails à venir		
	Aménagement d'une érablière			Détails à venir		
	Transformation des produits de l'érable – Nouvelle formule	16	Marie-Claude Arès	Lac-Mégantic	18 et 19 janvier	160,93 \$
	Sirop d'érable de qualité	7		Sherbrooke	21 janvier	Gratuit
	Sirop d'érable de qualité	7		Lac-Mégantic	23 janvier	Gratuit
Nouveau	L'exportation d'arbres de Noël	24	Plusieurs	Sherbrooke	24 janv, 7, 14 févr.	À venir
Nouveau	Plantation d'un verger d'arbres à noix			Détails à venir		
Nouveau	Culture de ginseng en milieu forestier	6	Rudiger Markgraf	Sherbrooke	22 février	48,29 \$
	<b>AGROENVIRONNEMENT</b>					
Nouveau	Minimiser la compaction des sols : choix et utilisation des pneus	5.5	Vincent Lamarre	Lennoxville	À venir	À venir
	Utilisation des pesticides en milieu agricole et dans les bâtiments de ferme	12	Camille Couture	Sherbrooke	17 et 24 janvier	354,80 \$
	Utilisation des pesticides en milieu agricole et dans les bâtiments de ferme	12	Formation à distance		En tout temps	200 \$
Nouveau	Technique de ferti-irrigation de petits fruits en champs	7	Détails à venir			
	<b>COMMERCIALISATION ET MISE EN MARCHÉ</b>					
Nouveau	Le marché des grains	24	Stéphane D'Amato	Sherbrooke	18, 25 févr, 4, 11 mars	298,94 \$
Nouveau	Quand rentabilité rime avec marketing	12	Patricia Claveau	Sherbrooke	11, 12 février	96,58 \$
	Mise en valeur de l'emballage et l'étalage des produits	6	Marc Laroche	Coaticook	15 mars	48,29 \$
	<b>BÂTIMENT ET MACHINERIE</b>					
	Affûtage et entretien d'une scie à chaîne	12	Éric Quirion	Coaticook	À venir	96,58 \$
Nouveau	Entretien de base d'un tracteur	6	Nicolas Badeau	Coaticook	15 février	48,29 \$
	Initiation à la soudure	24	Sébastien Landry	Coaticook	18, 19, 25, 26 janvier	193,16 \$
	Perfectionnement aux procédés de soudure	12	Sébastien Landry	Coaticook	22 et 23 février	96,58 \$
	<b>GESTION</b>					
	Comptabilité de ferme	6	Bernard Levesque	Sherbrooke	Janvier	48,29 \$
	Les droits de la personne : des droits à cultiver	3	Mélissa Goupil Landry	Localité centrale	28 janvier	Gratuit
	Sigafinance	18	SIGA	Localité centrale	Selon la demande	
Nouveau	Secourisme en milieu de travail	12	Urgence Vie	Cookshire	16, 21 février	118,42 \$
	<b>INFORMATIQUE</b>					
Nouveau	Gestion de documents informatiques	6	Josée Marleau	Lac- Mégantic	Février	48,28 \$
	<b>PRODUCTION ANIMALE</b>					
Nouveau	Taille de sabots de bovins laitiers et de boucherie	6	Pascal Jubinville	Coaticook	18 janvier	48,29 \$
	Initiation à la production caprine			En ligne	À venir	À venir
	GenOvis	6	3 formateurs	Coaticook	26 novembre	25 \$
	Insémination artificielle des bovins			Détails à venir		
	<b>PRODUCTION VÉGÉTALE</b>					
Nouveau	Production d'ail	6	Geneviève Legault	Sherbrooke	7 mars	48,29 \$
Nouveau	Culture de ginseng en milieu forestier	6	Rudiger Markgraf	Sherbrooke	22 février	48,29 \$
	<b>TRANSFERT DE FERME</b>					
Nouveau	Un transfert unique	12	Yolande Lemire	Sherbrooke	12, 19 déc, 9, 16 janv.	96,60 \$
	<b>TRANSFORMATION ALIMENTAIRE</b>					
Nouveau	Procédé artisanal de mise en conserve	42	À venir	À venir	10 au 13 févr, 3, 4 mars	434,90 \$
	Hygiène et salubrité des aliments	14	Michèle Julien	Coaticook	5, 6 avril	225,75 \$

Inscrivez-vous en ligne au : [www.formationagricole.ca](http://www.formationagricole.ca).

Pour plus d'informations, communiquez avec Jessica Mackey, répondante en formation agricole de l'Estrie  
819 346-8905, poste 114, [rfaestrie@upa.gc.ca](mailto:rfaestrie@upa.gc.ca) ou [estrie@formationagricole.com](mailto:estrie@formationagricole.com)



Commission scolaire  
des Hauts-Cantons

Emploi  
Québec

## Le 23<sup>e</sup> colloque en gestion s'en vient. Inscrivez-vous !

Bernard Lévesque, directeur du Service de comptabilité et fiscalité



Le Comité interprofessionnel en gestion agricole de l'Estrie (CIGAE) revient avec son incontournable colloque en gestion destiné aux entrepreneurs agricoles de l'Estrie. L'événement aura lieu le mardi **28 janvier** 2014, à l'Hôtellerie Le Boulevard de Sherbrooke, de 9 h 30 à 15 h 30. Sous le thème « Parlons gestion\$ », les conférenciers rassemblés sauront vous informer tout en vous motivant à bien organiser la gestion de votre entreprise.

**Vincent Cloutier**, agronome, économiste principal à La Coop fédérée, présentera sa conférence : **Prendre le train en marche**. Un regard sur l'environnement économique mondial, les réalités changeantes du commerce international et l'évolution entrevue de nos politiques agricoles.

**Pierrette Desrosiers**, M. Ps., psychologue du travail et coach. La spécialiste du milieu agricole vous captivera avec « Tasse-toé l'père, j'arrive! » : **Le défi des générations**. La génération « Y » sera-t-elle bien équipée pour gérer une entreprise agricole? Comment mieux la préparer? Quelle place doivent prendre les parents? Quelles compétences sont essentielles pour réussir?

**Brigitte Paré**, B. Sc., coordonnatrice et conseillère en transfert de ferme, Centre régional d'établissement en agriculture de la Chaudière-Appalaches. Sa conférence **Le transfert dans les fermes de groupe : gestion prévisionnelle de la relève** traitera d'une nouvelle démarche de planification du transfert pour les fermes à plusieurs associés.

**Marie-Claude Bourgault**, agronome, M. Sc., coordonnatrice et agronome-conseil en gestion agricole, Centre multiconseils agricoles de Sainte-Croix et **Benoît Turgeon**, agronome, conseiller en gestion, GCA Beaurivage, Sainte-Marie-de-Beauce. Leurs propos percutants portent sur comment transposer des processus d'analyse développés en industrie dans nos entreprises agricoles et les mettre à profit. Il ne faut pas manquer leur conférence : **Mettez du Toyota dans votre entreprise**.

**Thierry Jaton**, propriétaire et actionnaire de la ferme Jaton-Gremion à Compton. Ce spécialiste des Holsteins de haute qualité en production laitière **témoignera de l'évolution de son entreprise** et de ses projets d'avenir.

### Inscriptions

Préinscription : 40 \$ pour les producteurs, 20 \$ pour les étudiants et 60 \$ pour les autres

Sur place: 50 \$ pour les producteurs, 20 \$ pour les étudiants et 75 \$ pour les autres

Le prix comprend les conférences, le repas, la documentation et les taxes

Informations : Ronald Boucher au 819 820-3001, poste 4356 ou [ronald.boucher@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:ronald.boucher@mapaq.gouv.qc.ca)

---

### Inscription – 23<sup>e</sup> Colloque en gestion agricole – le mardi 28 janvier 2014 – Hôtellerie Le Boulevard

Nom(s) :	_____	Adresse :	_____
	_____	Municipalité :	_____
	_____	Province :	_____
Nom de l'entreprise :	_____	Code postal :	_____
Production :	_____	Téléphone :	_____

Envoyez ce formulaire et votre chèque émis à l'ordre du CIGAE avant le **22 janvier 2014** à l'adresse suivante : CIGAE • responsable des inscriptions • La Financière agricole • 4260, boulevard Bourque, bureau 1.20 • Sherbrooke (Québec) J1N 4B3

# Programme d'amélioration de la productivité des entreprises bovines

Christian Giroux, agr., direction régionale de l'Estrie, MAPAQ

En avril 2013, M. François Gendron, ministre du MAPAQ, lançait le Programme d'amélioration de la productivité des entreprises bovines, qui vise à améliorer le rendement technique et économique des entreprises de veaux d'embouche.

Ce programme permet à une entreprise répondant aux conditions d'admissibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé assuré par un conseiller agricole. Celui-ci prépare un diagnostic simplifié des forces et des faiblesses de l'entreprise, puis il aide l'entreprise à définir des mesures pour améliorer ses performances. Finalement, le soutien financier alloué servira à réaliser les mesures recommandées.

## Une procédure simplissime!

La procédure pour accéder à ce programme d'aide est vraiment très simple et rapide. Voici, en bref, tout ce que vous devez savoir à ce sujet.

Admissibilité - Production	Veau d'embouche comme production principale et être inscrit au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
Admissibilité - Revenus agricoles bruts	Supérieurs à 25 000 \$ et inférieurs à 100 000 \$
Aide financière	50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$
Investissements admissibles	Recommandés par le conseiller agricole à la suite du diagnostic simplifié
Exemples de dépenses admissibles	Installation de clôtures électriques Installation d'abreuvoirs Drainage de surface ou partiel Chaulage Aménagement du corral Cage de contention, balance, barrière Amélioration du système de ventilation Taureau améliorateur
Fin du programme	31 mars 2015

Cette aide est conçue pour vous... inscrivez-vous!

Pour plus d'information, communiquez avec le répondant pour ce programme au MAPAQ au 819 820-3001.

## Avez-vous expédié votre formulaire de consentement relatif au bilan de phosphore?

Vous êtes un exploitant agricole et vous n'avez toujours pas rempli le formulaire de consentement relatif au bilan de phosphore? Vous êtes invité à le faire dès que possible en prenant soin de fournir tous les renseignements demandés et à envoyer rapidement le document au MAPAQ.

Le formulaire doit en effet être envoyé sans tarder afin que le MAPAQ puisse vérifier le respect de l'écoconditionnalité en vue d'attribuer les crédits de taxes foncières agricoles le 30 novembre 2013. Il s'agit d'une exigence que doit satisfaire tout exploitant agricole, propriétaire ou locataire, qui désire participer au Programme de crédit de taxes foncières agricoles. Si un exploitant omet de retourner le formulaire au MAPAQ, dûment rempli et signé, son exploitation agricole ne sera pas considérée comme admissible à ce programme. Le consentement relatif au bilan de phosphore autorise le MAPAQ à vérifier auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) que l'exploitation agricole visée remplit le critère de l'écoconditionnalité. Tous les exploitants agricoles qui participent au Programme de crédit de taxes foncières agricoles doivent fournir ce document, et ce, qu'ils aient ou non l'obligation de fournir un bilan de phosphore au MDDEFP. Ce formulaire est accessible au [www.mapaq.gouv.qc.ca/taxes](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/taxes).

Vous pouvez acheminer le formulaire par la poste ou par télécopieur :  
Direction du soutien à l'enregistrement et du remboursement des taxes,  
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 1<sup>er</sup> étage Québec (Québec) G1R 4X6  
Télécopieur : 418 380-2172

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un conseiller du MAPAQ au 418 380-2140 ou, sans frais, au 1 866 822-2140.

Source : Direction du soutien à l'enregistrement et du remboursement des taxes, MAPAQ

# Propriétaires de véhicules plus larges que 2,6 mètres, suivez le guide de la SAAQ

François Thomas, urb., responsable de l'aménagement

Le Règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles d'une largeur de plus de 2,6 mètres **est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2013**. Pour accompagner les propriétaires de machines agricoles, la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) a produit le *Guide sur le Règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles d'une largeur de plus de 2,6 mètres*.

Ce guide s'adresse aux agriculteurs propriétaires de machines agricoles ou d'ensembles de véhicules agricoles de plus de 2,6 mètres de largeur. Il contient toutes les mesures prévues par le Règlement, expliquées et illustrées, ce qui en fait un outil de référence facile à consulter. Nous espérons que ce tableau récapitulatif puisse vous aider. Le guide complet est disponible au : [www.saaq.gouv.qc.ca/machinesagricoles](http://www.saaq.gouv.qc.ca/machinesagricoles).

Normes de sécurité et règles de circulation	Largeur de la machine agricole ou de l'ensemble de véhicules agricoles				
	+ de 2,6 m à 3,1 m	+ de 3,1 m à 3,7	+ de 3,7 m à 5,3 m	+ de 5,3 m à 7 m	+ de 7 m à 7,5 m
Feux jaunes clignotants*	X	X	X	X	X
Matériaux rétroréfléchissants		Uniquement la nuit	X	X	X
Un véhicule d'escorte à l'avant muni d'un feu jaune rotatif (ou stroboscopique) ou d'une barre de signalisation équivalente				X	X
Un véhicule d'escorte à l'arrière muni d'un feu jaune rotatif (ou stroboscopique) ou d'une barre de signalisation équivalente				S'il y a empiètement dans la voie inverse, de nuit	X
Interdiction de circuler sans avoir une visibilité sur 500 m ou dans une zone scolaire de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h 30 et de 15 h à 16 h 30, durant les jours scolaires				X	X

\*Sur les machines agricoles et les ensembles de véhicules agricoles qui ont une largeur de plus de 2,6 m sans excéder 3,7 m et qui circulent le jour, on peut remplacer les feux jaunes clignotants par un feu jaune rotatif ou stroboscopique ou par une barre de signalisation équivalente. Il en est de même pour ceux qui circulent la nuit et qui ont une largeur de 2,6 m à 3,1 m.

## À mettre à votre agenda :

- Journée régionale sur le démarrage et le transfert en agriculture : jeudi 13 février 2014 – Hôtellerie Le Boulevard, Sherbrooke. Cette journée inclura entre autres deux conférences sur les impacts fiscaux du transfert d'une entreprise agricole et ceux d'une vente ou d'un démantèlement. À ne pas manquer!
- 5<sup>e</sup> Journée porcine : vendredi 21 février 2014 – Station de recherche, Lennoxville. Plusieurs conférences pour faire le point sur la situation de la production porcine et les façons d'en augmenter les revenus.

Les détails des programmes des journées seront bientôt disponibles.



## Activité de prévention en santé et sécurité

# Éviter un renversement mortel de tracteur

Valérie Giguère, responsable du Centre d'emploi agricole

Pour la première fois, le Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA-Estrie organisait un après-midi de conférences en santé et sécurité portant sur les renversements de tracteur et sur son utilisation sécuritaire. L'activité a eu lieu le 26 novembre dernier à l'Hôtellerie Le Boulevard.



La Commission de la santé et sécurité au travail (CSST), l'Agence de santé et des services sociaux de l'Estrie ainsi que Les Équipements Laguë Ltée de Sherbrooke ont pris part à l'évènement. François Thomas, urbaniste et responsable de l'aménagement à la Fédération de l'UPA-Estrie a aussi fait une présentation sur le Règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles de plus de 2.6 mètres, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013 (voir le résumé à la page 7).

Malgré tous les efforts déployés au cours des dernières années, le tracteur demeure encore aujourd'hui à l'origine d'un grand nombre d'accidents. En effet, sur une période de dix ans, soit de 2001 à 2011, il est en cause dans une proportion de 43 % des lésions et de près de 50 % des décès survenus dans le milieu agricole. De tous ces accidents, ce sont les renversements de tracteurs qui causent le plus de décès.

Des prix en lien avec le thème ont été tirés au sort parmi les personnes présentes. La pertinence de chacune des présentations a été appréciée. Dans le but d'établir une habitude, il est prévu de refaire cette activité de prévention au début de 2014.

### Rappel – travailleurs étrangers temporaires (TET)

Il est grand temps de planifier vos demandes de travailleurs étrangers temporaires (TET) pour l'année 2014. Il faut compter 3 mois pour tout le processus. Prenez rendez-vous avec Valérie Giguère, responsable du Centre d'emploi agricole de l'Estrie en appelant au 819 346-8905, poste 124 ou via [vgiguere@upa.qc.ca](mailto:vgiguere@upa.qc.ca).

## Pannes de courant et variations de tension

Depuis quelques mois, la Confédération reçoit régulièrement des plaintes de producteurs agricoles concernant la qualité de l'approvisionnement en électricité du réseau de distribution. Certains producteurs mentionnent devoir composer avec des fluctuations de tensions régulières et des pannes électriques fréquentes. Cela a pour effet de causer des dommages au matériel électronique ainsi que des baisses de productivité, et de nécessiter, dans certains cas, l'achat d'équipement d'appoint coûteux.

L'Union souhaite documenter cette problématique afin de mieux saisir l'intensité du problème, et ce, tant au niveau des fermes que des régions. Pour ce faire, nous vous invitons à vous faire un tableau comprenant les données illustrées ci-dessous. Afin de pouvoir dégager une tendance, nous suggérons de remplir celui-ci jusqu'en avril 2014 et de transmettre ces informations à François Thomas au [fthomas@upa.qc.ca](mailto:fthomas@upa.qc.ca). Pour toute question, vous pouvez aussi le joindre au 819 346-8905, poste 108.

Nom de la ferme :			
Adresse de la ferme :			
Nom de la personne contact :			
<b>VARIATIONS DE TENSION et PANNES DE COURANT</b>			
Date	Heure de l'évènement	Durée approximative	Observations



## Meilleure accessibilité à la formation technique en agriculture

Joëlle Guay, coordonnatrice du programme de Gestion agricole

À partir de l'automne 2014, le Cégep de Sherbrooke implantera le programme d'études **Gestion et technologies d'entreprise agricole** (GTEA) qui remplacera, le programme Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA).

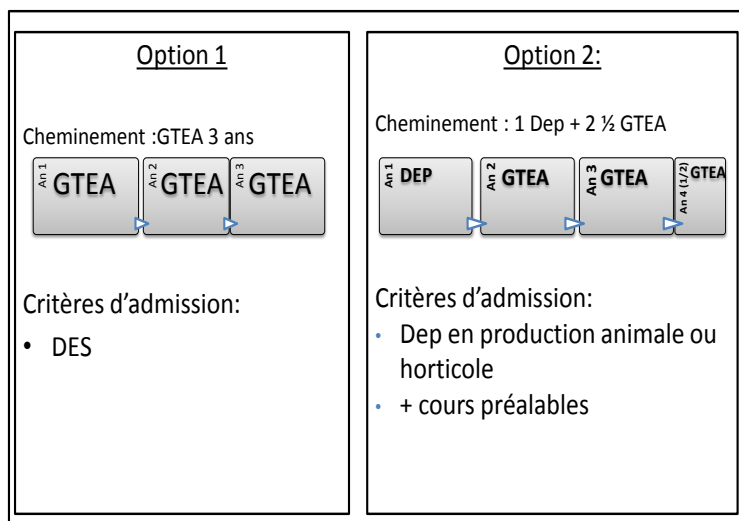
Ce programme d'études vise à former des personnes aptes à exercer la profession de gestionnaire d'entreprise agricole ou de technicien spécialisé en agriculture, dans les domaines de la production animale ou de l'horticulture. Ce programme, adapté aux réalités de l'agriculture d'aujourd'hui permettra d'acquérir des connaissances et des habiletés dans le domaine de la gestion, de l'entrepreneuriat et des technologies propres aux activités de production agricole. Les finissants seront outillés pour gérer les sols, les animaux, les plantes, les bâtiments, la machinerie, les capitaux et, bien sûr les ressources humaines; des habiletés qui auront un impact majeur sur la réussite des affaires de l'entreprise.



Dans le but de favoriser l'accès à la formation, le Cégep de Sherbrooke offrira deux possibilités d'admission (voir figure). À partir de l'automne 2014, on y accueillera des étudiants directement du secondaire V. Ces derniers pourront faire leurs études collégiales menant au DEC sur trois ans. Les jeunes ayant complété une formation professionnelle (DEP) en agriculture pourront également être admis au programme de GTEA et faire créditer une partie de leur formation : 645 heures pour les étudiants ayant étudié en production animale et 750 heures pour ceux ayant étudié en production horticole.

Le nouveau programme proposera des activités pédagogiques variées, stimulantes et authentiques comme des stages en entreprise, des démonstrations à la ferme, des études de cas à partir de situations réelles. Afin de s'adapter aux besoins et intérêts des étudiants, deux spécialisations ont été développées : production animale et horticulture. Ainsi, les étudiants pourront choisir des cours en fonction de leurs besoins et intérêts. Plusieurs cours du programme leur permettront également de travailler sur leurs projets personnels d'établissement. En plus d'intégrer les compétences du programme, ces cours répondront aux besoins spécifiques des étudiants. Les étudiants qui obtiendront leur diplôme d'études collégiales (DEC) seront admissibles à la prime à l'établissement de 50 000 \$ offerte par la Financière agricole du Québec (FADQ).

Figure illustrant les deux possibilités d'admission



Pour plus d'information concernant le programme de GTEA, communiquez avec les coordonnateurs du programme au 819 849-9913, postes 2333 ou 2334.

## Des acteurs régionaux se mobilisent autour de la forêt estrienne

Sylvain Dulac, ing. f., directeur adjoint du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

Des intervenants forestiers, environnementaux et municipaux se sont retrouvés le 28 novembre dernier au colloque « La forêt estrienne, un capital à préserver », qui a eu lieu à Sherbrooke à l'Hôtellerie Le Boulevard.

Ce colloque a fait ressortir le caractère éminemment forestier de notre région. La forêt en Estrie couvre 70 % de la superficie. Elle rend de nombreux services à la population de la région, en plus des 8 200 emplois qui y sont associés. Ce couvert forestier est étroitement lié au développement économique et touristique de la région ainsi qu'au maintien de l'équilibre écologique. Les différents acteurs régionaux ont convenu, à l'issue de cette journée, d'harmoniser leurs actions et d'unir leur voix pour assurer la pérennité de ce capital estrien.

Une promesse de soutien a été adoptée par l'ensemble des participants dont le libellé invite tous les organismes de la région à s'engager à soutenir et à mettre en place des conditions favorables à la mise en valeur de la forêt privée en Estrie. Six actions sont proposées :

- réclamer l'équité du partage de l'enveloppe budgétaire d'aide à la forêt privée. L'Estrie devrait recevoir 13 % du budget provincial alors qu'actuellement il en reçoit seulement 9,4 % ce qui représente une perte d'un million de dollars pour la région chaque année;
- mettre en place, le plus tôt possible, une fiscalité foncière favorisant la mise en valeur durable de la forêt;
- harmoniser la réglementation municipale de façon à soutenir une activité forestière dynamique et durable;
- défendre de nouveaux statuts d'aires protégées permettant le maintien de l'exploitation durable des ressources forestières;
- soutenir un programme régional d'éducation et d'information forestières tenant compte d'une répartition équitable par rapport à la démographie régionale;
- prendre en compte dans toutes nos stratégies régionales de la contribution de l'activité forestière comme outil de protection du patrimoine paysager et de la conservation de la biodiversité.

Fait important, l'Estrie est une des rares régions au Québec où les environmentalistes et les forestiers travaillent de concert et reconnaissent l'importance du travail de chacun pour supporter le développement et la protection du patrimoine forestier exceptionnel de la région.

**Il est possible de signer cette promesse de soutien en se rendant sur le site**

[http://www.petitions24.net/soutenir\\_la\\_mise\\_en\\_valeur\\_de\\_la\\_foret\\_privée\\_en\\_estrie](http://www.petitions24.net/soutenir_la_mise_en_valeur_de_la_foret_privée_en_estrie)

## Programmes de gestion des risques – Québec compensera les coupes fédérales

C'est une annonce très attendue qu'a faite, à la fin novembre, le gouvernement du Québec relativement aux mesures qui seront mises en place par la Financière agricole du Québec (FADQ) pour pallier les compressions fédérales dans les programmes de gestion de risque. Pour l'Union, Québec apporte des solutions concrètes et innovantes qui permettront de donner de l'oxygène à des milliers de producteurs qui se retrouvaient pratiquement sans aucun filet de sécurité à la suite du désengagement du fédéral.

### Principaux changements annoncés

**Agri-Stabilité** : hausse de la couverture de la marge historique de 70 à 80 %. La couverture ne sera plus limitée à la somme des dépenses admissibles et un nouveau critère qui prend en compte les bénéfices nets (toutes les dépenses de l'entreprise) est introduit. Ainsi, « l'aide versée est limitée à la somme requise pour que les participants atteignent un bénéfice net maximal de 10 000 \$ ».

**Agri-Québec** : bonification aux contributions gouvernementales (tableau ci-contre)

VNA (M\$)	Contr. État
< 1,5	3,0 %
de 1,5 à 2,5	2,0 %
de 2,5 à 5	1,5 %
> que 5	1,0 %

## Nouveaux tarifs d'électricité pour la production en serre

Valéry Martin, conseillère aux communications

La Régie de l'énergie du Québec vient de confirmer la mise en vigueur de deux nouvelles mesures accessibles aux entreprises agricoles :

- l'extension du tarif DT aux entreprises agricoles faisant la démonstration qu'elles disposent d'un chauffage biénergie sur l'ensemble de leur exploitation;
- l'ouverture de l'option « électricité additionnelle » aux entreprises agricoles pour des fins d'éclairage de photosynthèse.

Les producteurs serricoles pourront maintenant envisager plusieurs projets de conversion du chauffage au mazout vers l'électricité. Toutefois, des efforts supplémentaires devront être déployés afin d'ajuster ces tarifs dans le but d'en maximiser les répercussions, notamment sur la question du seuil de 400 kW nécessaire pour accéder à l'option « électricité additionnelle ». De plus, le tarif DT, à la base calibré sur une consommation résidentielle, n'est pas adapté aux clients générant d'importants appels de puissance, ce qui est le cas du secteur serricole.

Des études devront être réalisées afin de bien analyser les impacts de ces annonces et introduire des stratégies tarifaires innovantes dans la prochaine année.

### À Coaticook, Magog et Sherbrooke

Lors de changements, la Régie de l'énergie informe Hydro-Magog, Hydro-Coaticook et Hydro-Sherbrooke. Les réseaux municipaux ont l'obligation d'offrir un tarif égal ou inférieur à ceux d'Hydro-Québec. Toutefois, ce sont les conseils municipaux qui ont le dernier mot. Vous pourrez éventuellement demander ces nouveaux services à votre fournisseur d'électricité, quel qu'il soit. Si le délai vous semble trop long, un appel à votre conseiller municipal pourrait être utile.

## Êtes-vous couvert contre l'impact des gouttes de pluie?

« L'assurance Semis Direct » vous offre une couverture de résidus partielle, mais suffisante pour protéger votre patrimoine familial, votre capital sol. Avec 30 % de résidus après la récolte, vous pourriez diminuer vos pertes de sol par l'érosion hydrique de près de 70 %. Vos besoins en matière d'assurance sont aussi uniques que vous. Pour une protection plus complète, l'assurance Semis Direct +, inclut des engrais verts.

Le semis direct est une technique de culture qui permet l'établissement des cultures sans *aucun* travail du sol\*. Les résidus de cultures restent en surface et recouvrent votre sol. Il est alors protégé, entre autres, contre l'impact des gouttes de pluie. Celles-ci, lorsqu'elles tombent, brisent les agrégats de sol en particules plus fines qui sont facilement transportables par l'eau. Le semis direct permet aussi, généralement, de réduire les coûts d'achat, d'opération et d'entretien de la machinerie\*. Finalement, il permet des économies de temps et de frais de main-d'œuvre\*.

Comme l'assurance Semis Direct est un produit unique, nous vous conseillons de prendre le temps de communiquer avec des producteurs, de parler avec votre conseiller et de planifier votre transition avant d'y adhérer.

Justement, il existe en Estrie un regroupement de producteurs qui font ou qui s'intéressent au semis direct, *Semis direct Estrie*. Chaque année, plusieurs formations adaptées aux besoins des producteurs sont organisées. Si vous désirez devenir membre, votre acceptation est garantie et la prime annuelle est d'aussi peu que 50 \$. Vous pouvez aussi participer aux activités sans être membre. Si vous voulez recevoir les invitations pour les activités, contactez-moi, Stéphanie Durand, agr. au 819 820-8620, poste 59.

\*Guide des pratiques de conservation en grandes cultures, le semis direct (Module 2-C), produit par le CPVQ.





## Les Créateurs rencontrent les chefs de la région lors d'un 5 à 7

*Ghislain Lefebvre, coordonnateur du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)*

Les chefs de la région des Cantons-de-l'Est ont découvert de nombreux produits locaux lors du 5 à 7 des Créateurs le 4 novembre dernier.

Cette rencontre organisée par le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) et Tourisme Cantons-de-l'Est avait pour but de réunir les producteurs locaux certifiés Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est et des chefs afin d'augmenter la présence des produits locaux sur les tables de la région.

### Découvertes

Les chefs présents ont pu découvrir les délices d'une quinzaine de producteurs et transformateurs agroalimentaires. « Je suis ici pour goûter les produits » a déclaré Marcel Henri de l'Hôtel et Spa Étoile-sur-le-Lac lors de la présentation des participants à l'événement.

De leur côté, les producteurs travaillent fort à faire connaître leurs produits. Certaines nouveautés étaient présentées lors de la soirée, dont les pâtes Algéria sans gluten. « J'ai adoré ma soirée pour les échanges avec les chefs » s'est exprimée Marie-Hélène Gagné copropriétaire de l'entreprise de Stornoway.

### L'inspiration au rendez-vous

Les échanges d'idées et les dégustations des produits ont fait rêver à de nouvelles créations. « Notre produit a été une découverte pour plusieurs chefs qui veulent explorer des recettes avec notre vin de cassis », a ajouté Meggie Ouellet du Domaine Ives Hill de Compton. L'entreprise qui développe son volet agrotouristique en a profité pour faire découvrir son vin unique aux chefs de la région.

Les échanges de recettes ont également ponctué la soirée. « Le jus d'argousier permet de cuire le saumon sur le barbecue sans qu'il ne sèche », expliquait Véronique Le Hégarat aux participants désirant en apprendre plus sur ce petit fruit en émergence au Québec. Actuellement, elle travaille avec son conjoint Robert Perras au démarrage de l'Argouseraie Quénébro à Roxton Pond.



### Tourisme gourmand

Le 5 à 7 était précédé d'une présentation par Vicky Villeneuve de Tourisme Cantons-de-l'Est sur le positionnement du tourisme gourmand dans les Cantons-de-l'Est. Il ressort de cette présentation que la région jouit d'une grande notoriété dans ce domaine. Les participants ont pu apprendre que l'une des façons de tirer avantage de cette notoriété est de bien identifier les produits locaux, par exemple en utilisant la marque Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est sur les menus des restaurants, chez les épiciers ou dans les kiosques à la ferme. « Il est payant pour les chefs d'afficher les produits locaux sur leurs menus et pour les producteurs d'ajouter le logo sur leur emballage, car les gens aiment savoir d'où viennent les produits qu'ils mangent », a expliqué Vicky Villeneuve lors de son allocution.